

## **Cours Hôtelier Bisontin - Réfection de la charpente et de la couverture - Approbation de l'avant-projet et autorisation de signature des marchés**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Les locaux abritant le Cours Hôtelier Bisontin, situés 98 Grande Rue, nécessitent des travaux de réparation et traitement de la charpente, de réfection de la couverture et de création d'une lucarne de désenfumage.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par les Services Techniques de la Ville de Besançon.

Les travaux, d'un montant estimé à 55 000 € TTC, se dérouleront au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2003, sur une durée de 10 semaines.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés après appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants à l'imputation budgétaire 90.020.2313.00510.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Mme Danièle TETU n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.*